



Les différents modes de financement de la formation préparatoire aux examens du permis de conduire

Les jeunes, les personnes en situation de recherche d'emploi et les personnes en situation de handicap peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une aide pour le financement de leur permis de conduire.

➤ AIDE AU PERMIS DE FRANCE TRAVAIL

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1719>

Pour les personnes en situation de recherche d'emploi et inscrites auprès de FRANCE TRAVAIL, l'organisme peut prendre en charge tout ou partie des frais d'apprentissage du permis. L'absence de permis de conduire du demandeur doit constituer un obstacle à l'embauche dûment constaté par le conseiller France Travail.

Attention !

- Ce dispositif n'est pas éligible dans la situation d'un permis de conduire annulé.
- Le montant de l'aide ne peut pas dépasser la somme de 1 200 euros. Le paiement est effectué directement par FRANCE TRAVAIL auprès de l'école de conduite valide pour la mise en œuvre de la formation.

➤ LE PERMIS À 1 EURO PAR JOUR

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/financement-du-permis-de-conduire/permis-1-euro-par-jour/definition-du>



Il s'agit d'un prêt dont les intérêts sont payés par l'État. C'est la possibilité d'étaler, sans aucun frais supplémentaire, le paiement de la formation au permis de conduire. Ce dispositif permet aux jeunes de 15 à 25 ans, selon certaines conditions, de lisser le coût de la formation à la catégorie A et B du permis de conduire à raison d'un euro par jour. Il s'agit d'un prêt à taux zéro dont les intérêts sont pris en charge par l'État.

Attention ! Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Le « permis à un euro par jour » permet de répondre à deux objectifs principaux :

1. faciliter l'accès au permis de conduire, dont le coût peut représenter un frein et un obstacle à l'obtention d'un emploi ;
2. continuer à améliorer la qualité générale de la formation, grâce à un partenariat avec des écoles de

conduite labellisées qui se sont engagées, aux côtés de l'État, dans une démarche de qualité.

Pour quelles catégories de permis ?

L'opération « permis à un euro par jour » facilite l'accès à une inscription à une formation à la conduite de véhicules :

- de la catégorie B dit permis auto (véhicules légers) ;
- de la catégorie A1 (motos dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³ et dont la puissance n'excède pas 11 kw ou un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kw) depuis le 1er juillet 2016 ;
- de la catégorie A2 (moto dont la puissance n'excède pas 35 kw ou un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kw) depuis le 1er juillet 2016.

Pour quels montants de prêt ?

600, 800, 1 000 ou 1 200 €, pour une première inscription à une formation à la catégorie A et B du permis de conduire ; 300 € en cas d'échec à l'épreuve pratique du permis de conduire afin de financer une formation complémentaire en vue de l'obtention de la même catégorie de permis de conduire.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les jeunes qui ont entre 15 et 25 ans révolus à la date de signature d'un contrat de formation dans une école de conduite partenaire, sous réserve que l'établissement financier accepte le dossier du candidat.

Les jeunes bénéficiaires d'une aide publique, qu'elle émane d'une collectivité locale ou de l'État, peuvent également demander à bénéficier du prêt. Une fois le dossier accordé, et après le délai habituel de rétractation, le montant du prêt est directement versé à l'école de conduite.

Le remboursement du prêt se fait par mensualités qui ne peuvent pas excéder 30 €.

➤ LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE (Se renseigner auprès de la mairie de sa résidence)

Ce dispositif concerne les jeunes âgés de 18 à 25 ans et plus particulièrement ceux qui ne disposent pas de ressources personnelles ou familiales suffisantes pour financer leur préparation au permis de conduire.

Elle consiste en la prise en charge par la municipalité du lieu de résidence d'une partie du coût de la formation en contrepartie d'une activité d'intérêt collectif (40 à 50 heures) effectuée dans une structure identifiée (association caritative généralement).

EURL AUTO-ÉCOLE MUNIER CHARMES

EURL 20 000 €

<https://www.auto-ecole-munier.com>

6 Rue Anne Liégeois - 88130 CHARMES - Tél : 03 29 38 13 58 - email : munieranne@orange.fr



Les différents modes de financement de la formation préparatoire aux examens du permis de conduire

Ce dispositif repose sur une aide apportée exclusivement par les collectivités locales.

La bourse au permis de conduire repose sur un partenariat multiple entre la ville, le jeune, l'école de conduite et la structure d'accueil, partenariat concrétisé au moyen de conventions et de chartes.

La ville s'engage à verser la bourse au permis de conduire directement à l'école de conduite. Celle-ci est choisie, si possible, sur la liste des écoles de conduite conventionnées au titre du dispositif du permis à un euro par jour. L'opération ne peut être mise en œuvre qu'après avis favorable du conseil municipal.

➤ AIDES POUR LES APPRENTIS

<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/financement-du-permis-de-conduire-1624#:~:text=Les%20apprentis%20majeurs%20b%C3%A9n%C3%A9ficiers%20de,tous%20les%2015%2D25%20ans.>

Une aide de 500 € pour les apprentis et les élèves de lycée professionnel

Le montant de l'aide est fixé à 500 €, quel que soit le montant des frais engagés. Elle est cumulable avec toutes les autres aides que vous pouvez par ailleurs percevoir, y compris les prestations sociales. Cette aide n'est en outre pas prise en compte pour la détermination des plafonds de ressources du foyer fiscal de rattachement. Elle est attribuée une seule fois pour un même apprenti.

Pour en bénéficier, il vous faut...

- être âgé d'au moins 18 ans
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- être engagé dans la préparation des épreuves du permis de conduire (véhicules de catégorie B)

Vous devez transmettre à votre Centre de formation d'apprentis (CFA) un dossier comprenant...

- la demande d'aide, un formulaire à demander à votre CFA, à compléter et signer
- la copie recto-verso de votre carte nationale d'identité, de votre passeport ou de votre titre de séjour en cours de validité
- la copie d'un devis ou d'une facture de l'école de conduite datant de moins de 12 mois

Votre CFA vous verse ensuite l'aide ou, le cas échéant, à votre école de conduite.

➤ AIDES DIVERSES LOCALES

Différentes aides pour la formation au permis de conduire de conduire existent. Tous les candidats sont invités à aller se rapprocher de leurs collectivités territoriales de proximité (Régions, Départements, Communautés de communes...).

➤ COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>



La loi égalité et citoyenneté de 2017 permet aux salariés et aux chômeurs de financer leur permis de conduire en utilisant les heures de formation accumulées sur leur compte personnel de formation (CPF) sous certaines conditions. L'acquisition du permis de conduire doit contribuer à la réalisation d'un projet professionnel ou favoriser la sécurisation du parcours professionnel.

➤ AIDE AU PERMIS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap, peuvent bénéficier d'une aide d'un montant égal à 1 000 euros, sous certaines conditions, et pouvant atteindre 1300 euros en cas de permis aménagé. Les candidats doivent se rapprocher de l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées).

➤ PERMIS DE CONDUIRE EN CANDIDAT LIBRE

Le candidat peut ne pas faire appel à une auto-école pour l'accompagner dans sa démarche d'obtention du permis de conduire. En effet, l'inscription gratuite peut être faite en ligne sur le site de l'ANTS qui éditera un numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé (NEPH). Pour l'examen théorique (ETG) le candidat s'inscrit auprès d'un opérateur agréé pour obtenir une séance d'examen au code de la route.

Pour l'épreuve pratique, le candidat devra prendre contact avec le service chargé localement de l'organisation de l'épreuve. Il devra obligatoirement avoir effectué l'apprentissage avec un accompagnateur.

L'apprenti conducteur doit être sous la surveillance constante et directe d'un accompagnateur durant son apprentissage de la conduite

EURL AUTO-ÉCOLE MUNIER CHARMES

EURL 20 000 €

<https://www.auto-ecole-munier.com>

6 Rue Anne Liégeois - 88130 CHARMES - Tél : 03 29 38 13 58 - email : munieranne@orange.fr